

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du 17 novembre 2022

DÉLIBÉRATION N° 144/2022	CLÔTURE AU 31/12/2022 DU BUDGET ANNEXE PRESTATIONS TVA
---------------------------------	---

L'an deux mille vingt-deux,

Le dix sept novembre à dix-huit heures,

Le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Agnès Bourgeois, maire, suivant la convocation faite le 10 novembre 2022.

Etaient présents :

Mme Bourgeois, maire

M. Chusseau, M. Faës, M. Brianceau, M. Quéraud, Mme Fond, M. Gaglione, Mme Paquereau, M. Audubert, Mme Burgaud, adjoints

Mme Métayer, M. Bouyer, M. Pineau, M. Borot, Mme Hervouet, Mme Cabaret-Martinet, M. Jéhan, M. Kabbaj, Mme Deletang, Mme Desgranges, Mme Leray, M. Mabon, M. Vendé, M. Nicolas, M. Louarn, Mme Bennani, Mme Lelion, M. Marion, Mme Douaisi, Mme Bihan, conseillers municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir à un collègue du Conseil Municipal pour voter en leur nom :

Mme Guiu (pouvoir à Mme Métayer), Mme Coirier (pouvoir à M. Pineau), Mme Daire-Chaboy (pouvoir à M. Gaglione), M. Soccoja (pouvoir à M. Vendé), M. Quénéa (pouvoir à M. Marion), Mme Landier (pouvoir à M. Chusseau), M. Letrouvé (pouvoir à Mme Burgaud), M. Gellusseau (pouvoir à Mme Paquereau), M. Le Breton (pouvoir à M. Kabbaj)

Absents non excusés :

Mme Gallais, M. Le Forestier, M. Vince, M. Lumineau, conseillers municipaux

Alain Jéhan a été désigné(e) secrétaire de séance et a accepté ces fonctions.

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2022

OBJET : CLÔTURE AU 31/12/2022 DU BUDGET ANNEXE PRESTATIONS TVA :

Mme Nathalie Fond donne lecture de l'exposé suivant :

Le budget annexe prestations TVA a été créé pour individualiser les activités des services assujetties à la TVA. Ainsi, en affectant les dépenses et recettes concernées au sein d'un budget dédié, il était techniquement plus aisé de procéder à la déclaration trimestrielle auprès des services fiscaux.

Depuis plusieurs exercices maintenant, cette solution technique est devenue moins pertinente pour plusieurs raisons :

- Reconversion de la Halle de la Trocardière en équipement sportif : fin de la gestion de l'équipement en DSP depuis 2018 associée à une diminution conséquente des salons organisés dans l'infrastructure du fait de la reconversion font disparaître un pan important des dépenses et recette qui étaient déclarées aux services fiscaux. Il reste maintenant quelques salons, les locations des autres salles pour des montants bien moins conséquents, et les insertions publicitaires du Rezé Mensuel. En 2021, l'ensemble de ces ressources ont constitué une source de revenus de l'ordre de 80k€ pour le budget.
- Le logiciel financier offre plusieurs possibilités techniques pour individualiser les dépenses et recettes devant être déclarées aux services fiscaux, même si celles-ci sont fondues dans un budget géré en TTC non assujetti. Ainsi, la gestion des dépenses et recettes en € HT peut être paramétré au niveau du compte. Concrètement, le budget est déclaré en € TTC, mais des comptes à l'intérieur de celui-ci peuvent être déclarés en € HT. Ensuite, les comptes peuvent être associés à un service assujetti en complétant un « Code TG ». Cette solution permet de gérer plusieurs services assujettis sur un même budget. Le code qui sera utilisé sera, selon les instructions de la trésorerie, le 02-locations emplacements.

Si le Conseil se prononce en faveur de cette clôture, le budget principal pourra bénéficier de l'excédent constaté sur ce budget lorsque l'affectation des résultats 2022 sera voté au cours du conseil municipal de mars 2023. A l'heure où ce sujet est présenté, l'excédent à prévoir est de 35 000€ environ en fonctionnement et 550 000 € environ en investissement.

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la clôture du budget annexe prestations TVA au 31 décembre 2022,

Vu l'avis de la commission finances et moyens généraux du 8 novembre 2022.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve la clôture du budget annexe prestations TVA au 31 décembre 2022 ;

- Dit que l'assujettissement de l'activité de locations des salles municipales et emplacements publicitaires du Rezé mensuel fera l'objet d'un suivi comptable sur le budget principal à compter du 01/01/2023. A ce titre, la présente délibération sera adressée aux services fiscaux pour les informer et les modalités de suivi suivantes seront mises en place sur le budget principal :

- ✓ Application d'un code TG sur les dépenses et recettes du service assujetti : 02-locations emplacements
- ✓ Individualisation de l'activité comptable du service assujetti grâce à l'utilisation d'une antenne dédiée intitulée « TVA-locations emplacements »

- Approuve la reprise au budget principal des résultats qui seront constatés lors de la clôture du budget annexe, celles-ci aura lieu lors du vote de la délibération d'affectation des résultats de l'exercice 2022 sur l'exercice 2023 ;

- Dit que toutes les opérations en cours, notamment le suivi patrimonial, les amortissements, le recouvrement des impayés et le suivi des provisions constituées, seront reprises sur le budget principal ;

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2022

- Autorise la Maire à signer tout document se rapportant à ces décisions.

La maire,
Agnès Bourgeois

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line on the left, a horizontal line at the bottom, and a large, stylized loop on the right.

CERTIFICAT ADMINISTRATIF – IMMOBILISATIONS SORTIES DEFINITIVEMENT

Objet : Mise à la réforme budget annexe prestations TVA

Nature	Numéro Inventaire	Désignation du bien	Valeur d'acquisition	Date de mise en service	VNC au 01/01/2022	VNC au 31/12/2022
2188	2008605	EQUIPEMENT CUISINE (11113)	81 724.00	26-11-2008	0.00	0.00
2188	2012346	RENFORCEMENT CHAISES SUR 5 MONORAILS (13884)	1 720.46	31-05-2012	0.00	0.00
2188	2012347	VIDEO SURVEILLANCE ACCES ref NGE 3263 (13886)	9 538.04	31-05-2012	0.00	0.00
2188	2012350	FIBRE OPTIQUE PC SECURITE ref NGE 3300 (13897)	2 580.08	31-05-2012	0.00	0.00
2188	2012351	FAUX PLAFONDS + CLOISONS + MENUISERIES REF 3307 (13990)	843.15	31-05-2012	0.00	0.00
2188	2012352	TRAVAUX MURS + PORTE TOILETTES REF 3308 (13991)	879.11	31-05-2012	0.00	0.00
2188	2012353	ELECTRICITE LOGE HALLE TROC REF 3309 (13992)	1 218.53	31-05-2012	0.00	0.00
2188	2012354	VENTILATION TUVACO 250 M3 / HEURE REF 3310 (13993)	4 202.00	31-05-2012	0.00	0.00
2188	2012355	POSE CARRELAGE HALLE TROCARDIERE REF 3311 (13994)	795.41	31-05-2012	0.00	0.00
2188	2012360	TELEPHONIE REF 3774 (13999)	998.13	31-05-2012	0.00	0.00
2188	2012361	2 DM / 2060 CAMERAS REF 3826 (14000)	1 967.43	31-05-2012	0.00	0.00
2188	2012370	CLOISON + BLOC PORTE LOCAL SOUS LOGE REF 3858 (14010)	1 117.87	31-05-2012	0.00	0.00
2188	2012371	AJOUT BP RELANCE CHAUFFAGE REF 3859 (14011)	3 041.86	31-05-2012	0.00	0.00
2188	2012372	POTENTIOMETRE REF 3860 (14012)	1 551.32	31-05-2012	0.00	0.00
2188	2012373	RAVALEMENT FACADES ENTREE ET ARRIERE REF 3888 (14013)	6 730.87	31-05-2012	0.00	0.00
2188	2012375	ENSEIGNE SIGNALÉTIQUE EXTERIEURE REF 3892 (14015)	8 503.45	31-05-2012	0.00	0.00
2188	2012376	SECHES MAINS (lot de 2) DYSON MODELE ABS REF 3947 (14016)	1 183.35	31-05-2012	0.00	0.00
2188	2012377	BARRIERES DE POLICE (Q=140) REF 3289 (14017)	1 781.83	31-05-2012	0.00	0.00
2188	2012381	AUTOLAVEUSE NUMATIC TT86652/200T REF 4109 (14021)	5 501.10	31-05-2012	0.00	0.00
2188	2012382	CHARIOT + 25 TABLES EN MELA REF 3824 (14022)	1 764.29	31-05-2012	0.00	0.00

A Rezé, le 16 septembre 2022

L'adjointe déléguée aux finances,

Nathalie FOND

